

L'EXPRESS

DE DEUX-MONTAGNES

PRINTEMPS-ÉTÉ 2019 INFORMATIONS MUNICIPALES

Dans ce numéro

Mot du maire	2
Deux-Montagnes grandit et s'améliore	2
Développement durable	3
Développement urbain et économique	4
Une ville pour la famille	6
Deux-Montagnes en action ..	10
Sur la scène culturelle	11
Vivre en sécurité à Deux-Montagnes.....	12
Sur la scène verte à Deux-Montagnes.....	14
Deux-Montagnes vous informe	15



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Quel printemps nous avons connu! La crue exceptionnelle d'avril et mai m'a bien sûr remémoré les inondations catastrophiques que Deux-Montagnes a vécues il y a deux ans. Cette année, bien que le niveau du lac des Deux Montagnes a atteint un niveau centenaire, aucune personne n'a été évacuée de chez elle.

Le 18 avril dernier, nous avons déployé des moyens extraordinaires pour sécuriser le territoire. Le long du lac des Deux Montagnes, une digue temporaire a été érigée en un temps record, et ce, grâce au travail acharné de nos cols bleus et de nos sous-traitants. Cette digue temporaire fut ensuite consolidée jour et nuit par nos équipes, dont figuraient de nombreux pompiers, tandis que les policiers s'affairaient à sécuriser nos rues pour permettre le bon déroulement des travaux.

La raison de ce succès est que dès 2017, j'ai demandé au directeur



général et coordonnateur des mesures d'urgence, M. Benoit Ferland, de trouver une façon d'empêcher qu'une inondation ne se reproduise à Deux-Montagnes. Des plans d'ingénieurs et du matériel ont alors été commandés afin d'être prêts à faire face à la crue printanière.

En mon nom personnel et celui de mes conseillers, je remercie du fond du cœur chaque personne ayant

mis la main à la pâte pour protéger nos citoyens et pour empêcher l'eau d'entrer dans la ville, passant des nombreux bénévoles venus aider au remplissage de sacs de sable aux employés ayant œuvré dans l'ombre. Je suis extrêmement fier de ma ville! En attendant la construction de la digue permanente, ensemble, nous avons évité le pire.

On dit qu'après la pluie, vient le beau temps. Le présent bulletin vous donnera assurément envie d'ajouter quelques activités à votre agenda estival, de profiter de vos parcs et de ses installations, de fréquenter votre bibliothèque (ainsi que sa magnifique terrasse). Il vous fera découvrir davantage ce que Deux-Montagnes a à offrir, ses défis de l'heure et plus encore.

Bonne lecture et, surtout, un très bel été à tous!

Denis Martin, maire

Deux-Montagnes grandit et s'améliore

L'aménagement de la digue permanente est autorisé à Deux-Montagnes

Le 8 février 2019, la Ville de Deux-Montagnes obtenait officiellement la permission du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) d'aménager une digue permanente aux abords du lac des Deux Montagnes.

La réception de ce certificat d'autorisation fait suite à de nombreux échanges avec des responsables du MELCC, depuis l'été 2017, et à la conduite de différentes études requises menées via des appels d'offres : impact hydraulique, caractéristiques topographiques, faunique, etc.

Les travaux d'aménagement de la digue permanente seront amorcés cet été et se poursuivront jusqu'en décembre.

«L'aménagement de cette digue est essentiel pour protéger les citoyens de Deux-Montagnes des inondations. Elle nous permettra de tourner la page sur les épreuves difficiles du printemps 2017.» - le maire Denis Martin

2 - L'EXPRESS - PRINTEMPS/ÉTÉ 2019



D'avance, la Ville de Deux-Montagnes tient à remercier les riverains pour leur patience pendant cette période où la quiétude de leur cour arrière sera perturbée.

Les citoyens riverains souhaitant entamer des travaux sur leur ouvrage de protection doivent obligatoirement obtenir un certificat d'autorisation du Service des travaux publics. Pour savoir comment l'obtenir, les citoyens sont invités à communiquer avec ce service au 450 473-4688.

Crue printanière 2019 en chiffres

- Plus de 3 000, c'est le nombre de blocs de béton qui constituent la digue temporaire
- Plus de 15 000 sacs de sable remplis par des citoyens bénévoles
- 24,73 m, c'est le niveau d'eau du lac des Deux Montagnes, enregistré au plus fort des inondations
- 30 jours consécutifs à consolider, jour et nuit, la digue temporaire
- Près de 300 camions de 12 roues de glaise utilisée pour colmater les fuites et sécuriser la digue
- 0 maison inondée
- 0 citoyen évacué



Développement durable

Depuis le 1^{er} avril, la collecte des matières organiques a lieu dans les rues de Deux-Montagnes



Les citoyens de Deux-Montagnes ont vite adopté le bac brun... pour un avenir vert. Nombreux étaient ceux qui l'attendaient, à en juger les premiers résultats. Le taux de participation citoyenne enregistrée est de près de 40 %, ce qui représente des résultats plus que satisfaisants, considérant le changement d'habitude que cela engendre dans les foyers. Bravo à tous ceux et celles qui ont pris le virage, un petit geste à la fois.

Le programme de la collecte des matières organiques vise à répondre

aux exigences de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles, qui prévoit bannir des sites d'enfouissement, les matières organiques composées essentiellement des résidus alimentaires et de résidus verts.

Besoin de trucs et astuces pour simplifier le compostage au quotidien? Des questions sur les matières acceptées ou refusées? Consultez le Guide pratique en ligne sur le site Web de la ville : www.deux-montagnes.qc.ca

Construction du REM : Le maire milite pour des mesures d'atténuation plus efficaces

Bien que la Ville de Deux-Montagnes appuie le projet du Réseau express métropolitain (REM), qui représente le projet de transport collectif le plus important au Québec depuis les cinquante dernières années, elle est grandement insatisfaite des mesures annoncées aux usagers du train de Deux-Montagnes, qu'elle juge insuffisantes et simplistes.

Le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes a par ailleurs adopté, en mars dernier, une résolution afin de demander formellement que L'autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), le ministère des Transports du Québec (MTQ) et Exo œuvrent de concert afin de proposer des solutions mieux alignées sur la réalité des citoyens qui empruntent le train quotidiennement.

À l'écoute des préoccupations légitimes des citoyens qui verront leurs déplacements complexifiés pendant la longue période d'interruptions de services, le maire est d'avis que les autorités responsables (ARTM, MTQ et EXO) doivent déployer des mesures transitoires efficaces, pertinentes et limitant davantage le temps de transport des usagers vers Montréal.

L'implantation d'une navette sur voie réservée jusqu'au centre-ville est un exemple de solution qui, selon le maire de Deux-Montagnes, démontrerait une réelle volonté de diminuer les impacts négatifs engendrés par les travaux.

«Les options actuellement sur la table représentent un frein à la mobilité des citoyens de notre région, les incitant plutôt à prendre leur voiture, ce que l'on souhaite éviter» - le maire Denis Martin

► Pour suivre l'actualité entourant le REM à Deux-Montagnes, consultez le site Web de la Ville au www.deux-montagnes.qc.ca

► Pour suivre l'avancement des travaux, visitez le site Web Info-travaux au www.rem.info/fr/info-travaux

Le REM : quelques faits saillants

- Le REM permettra une hausse de 400 % du nombre de départs
- Le REM sera en service 20 h par jour, 7 jours sur 7
- Le REM va permettre une réduction d'environ 35 000 tonnes équivalentes de CO₂ par année, ce qui équivaut à 10 000 voitures de moins sur les routes

Deux-Montagnes, en pleine régénération urbaine

Afin de contribuer à freiner l'étalement urbain et pour faire du développement durable, la Ville de Deux-Montagnes doit obligatoirement aligner ses plans particuliers d'urbanisme aux grandes orientations gouvernementales et répondre aux exigences du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Favoriser une plus grande densité résidentielle à proximité de chaque point de service des équipements métropolitains de transport en commun ; c'est l'un des objectifs principaux du PMAD. **En d'autres mots, la ville doit voir à ce qu'un plus grand nombre de foyers puissent bénéficier de la mobilité qu'offrira le REM, dont deux gares sont situées sur le territoire de Deux-Montagnes.**

4 - L'EXPRESS - PRINTEMPS/ÉTÉ 2019

Densification du secteur Grand-Moulin

D'abord, précisons que le concept de la densification urbaine est un concept qui consiste à faire vivre davantage de population sur un même espace urbain. Le secteur Grand-Moulin, de même que le secteur de la gare Deux-Montagnes, sont considérés comme des aires TOD (Transit-Oriented Development, voir l'encadré en page 5), doivent pouvoir se redévelopper pour atteindre une cible de 60 logements par hectare (cible fixée par la CMM) favorisant l'augmentation du nombre de ménages habitant à proximité du REM.

Pour y arriver, des règlements de zonage doivent être modifiés dans certains secteurs afin de permettre, notamment, à un nouvel acheteur d'une petite propriété de

type bungalow d'y reconstruire une habitation à plus d'un logement. Selon le nombre d'étages qui sera dorénavant autorisé dans ladite zone, et tenant compte des dimensions du terrain, le nouveau propriétaire pourrait y construire, en guise d'exemple, un duplex, un triplex, etc.

À l'été 2018, la Ville de Deux-Montagnes présentait des changements de zonage afin de se conformer aux nouvelles obligations liées à la densité. Cependant, après avoir pris connaissance des préoccupations de certains citoyens du secteur Grand-Moulin touchés par le projet de règlement (no. 1622), il a été décidé d'entamer un processus consultatif auprès de la population en vue d'adopter une réglementation qui répond, dans la mesure du possible, à leurs aspirations. Cette démarche, s'étalant sur plus de six mois, a engendré un effet de gel sur l'émission de permis de construction dans le secteur.



Consultations citoyennes

Une réflexion collective a donc été menée par la tenue d'une rencontre d'information en janvier et de quatre ateliers participatifs organisés entre le 28 février et le 4 juin dernier. Les citoyens concernés ont pu y poser leurs questions, émettre leurs commentaires et suggestions sur la façon dont se fera la transformation de l'aire TOD Grand-Moulin. Ils ont également été invités à identifier à quels endroits de leur quartier ils jugent souhaitable de voir apparaître les différents types de bâtiment.

Pour se faire, la Ville de Deux-Montagnes a été accompagnée par l'organisme Vivre en ville (dans le cadre de leur projet « Oui dans ma cour! »), dont la mission est de soutenir les citoyens, les promoteurs et les municipalités pour stimuler la collaboration et améliorer la qualité des projets immobiliers s'insérant dans des milieux de vie établis.

Parmi les recommandations entendues des citoyens : assurer l'homogénéité des nouvelles constructions, préserver les espaces verts, voire en aménager de nouveaux, conserver le caractère pittoresque du quartier, permettre davantage d'accès publics au bord de l'eau, etc.

Qu'est-ce qu'une aire TOD?

Il s'agit d'un quartier où l'on favorise le développement à distance de marche des points d'accès du transport collectif. Les quartiers TOD profitent à l'amélioration de la qualité de vie et contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs, notamment à améliorer l'accessibilité par transport collectif aux services de proximité et aux emplois pour un plus grand nombre de travailleurs, à réduire la congestion routière et les émissions de gaz à effet de serre.

Adoption du règlement no. 1638

Le 10 juin dernier, faisant suite aux consultations citoyennes et aux recommandations du partenaire Vivre en ville, le conseil municipal a adopté le projet de règlement no. 1638. La Ville de Deux-Montagnes croit fermement que celui-ci permettra un redéveloppement en harmonie avec les paramètres de la CMM, les principes du développement durable et avec les principales suggestions des citoyens. Ce règlement permettra de :

- revitaliser le chemin d'Oka
- composer avec l'équilibre de la densification et la vie de banlieue
- repenser les abords de la nouvelle gare
- créer un milieu de vie dynamique de qualité et adapté aux besoins et attentes de la collectivité
- assurer un développement durable dans toutes les sphères : économique, sociale et environnementale.

Un comité consultatif composé de citoyens du secteur Grand-Moulin sera créé pour suivre les développements de ce quartier et y apporter des suggestions et des éléments de vision.

Tout à gagner

En somme, le maire Denis Martin est d'avis que les nouvelles exigences de la CMM liées à la densification du secteur Grand-Moulin doivent être considérées comme une opportunité d'améliorer ce milieu de vie bâti, notamment par le réaménagement des rues, l'aménagement d'espaces publics, l'ajout d'équipements, etc.

Il s'agit d'une occasion indubitable de se doter d'un nouveau centre-ville convivial, d'insuffler un vent de fraîcheur à ce secteur en attirant de nouveaux commerces et en assurant la présence de services de proximité.

Complexe aquatique Saint-Eustache Périodes de baignade libre pour les Deux-Montagnais



Depuis janvier dernier, une entente conclue avec la Ville de Saint-Eustache permet aux citoyens de Deux-Montagnes de profiter gratuitement de périodes de baignade libre réservées exclusivement aux Deux-Montagnais au Complexe aquatique Saint-Eustache, situé au 230, boulevard Arthur-Sauvé.

À noter toutefois que l'entente fait relâche pour l'été. Jusqu'au 19 août, les citoyens de Deux-Montagnes sont invités à profiter de la piscine publique extérieure, située au parc Central. **L'entente avec la Ville de Saint-Eustache reprendra le 9 septembre.**

Les plages horaires sont les suivantes :

Dimanche : 17 h 30 à 20 h (Bassin récréatif)
Lundi : 19 h à 20 h (Bassin récréatif)
Mardi : 10 h à 12 h (Bassins compétitif et récréatif)

- Il est nécessaire de présenter sa Carte loisirs de la Ville de Deux-Montagnes.



Jeux d'eau

Nouvel aménagement ombragé au parc Olympia



Les parcs Louis-Warren et Olympia offrent des jeux d'eau tout au long de l'été. Pour s'amuser plus longtemps, et en toute sécurité, un nouvel abri solaire a été aménagé au parc Olympia.

6 - L'EXPRESS - PRINTEMPS/ÉTÉ 2019

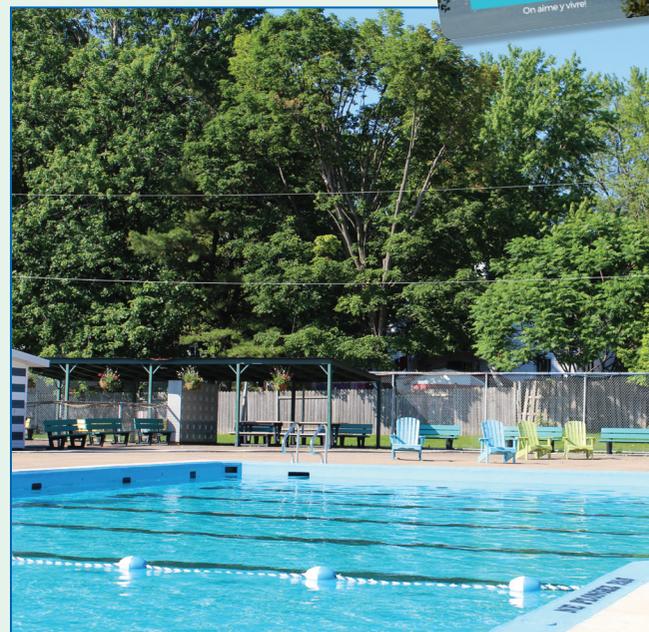
Piscine publique extérieure Nouvelle glissade!



Cet été, rafraîchissez-vous à la piscine publique (située au parc Central, 108, 13e Avenue) et profitez d'une nouvelle glissade! Du nouveau mobilier urbain est également mis à la disposition des visiteurs, notamment des tables à pique-nique, des bancs et des tables à langer. Du plaisir en famille garanti!

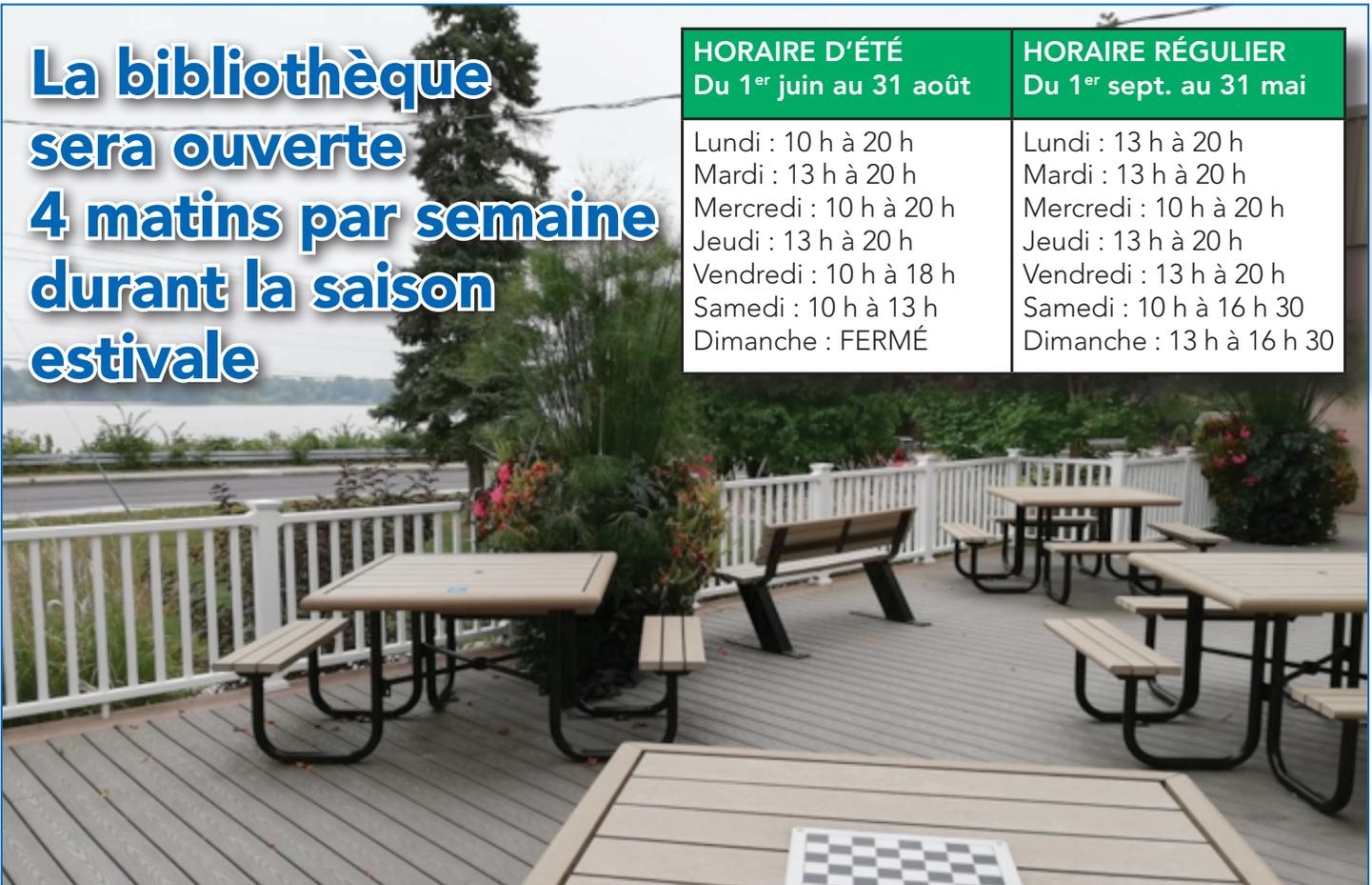
La piscine publique est ouverte tous les jours, de la mi-juin à la mi-août. Pour connaître l'horaire du bain libre : <http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/territoire/piscine-publique/>

- N'oubliez pas votre Carte loisirs pour bénéficier de l'accès gratuitement!



La bibliothèque sera ouverte 4 matins par semaine durant la saison estivale

HORAIRE D'ÉTÉ Du 1 ^{er} juin au 31 août	HORAIRE RÉGULIER Du 1 ^{er} sept. au 31 mai
Lundi : 10 h à 20 h	Lundi : 13 h à 20 h
Mardi : 13 h à 20 h	Mardi : 13 h à 20 h
Mercredi : 10 h à 20 h	Mercredi : 10 h à 20 h
Jeudi : 13 h à 20 h	Jeudi : 13 h à 20 h
Vendredi : 10 h à 18 h	Vendredi : 13 h à 20 h
Samedi : 10 h à 13 h	Samedi : 10 h à 16 h 30
Dimanche : FERMÉ	Dimanche : 13 h à 16 h 30



Des bacs de jouets dans nos parcs



Parce que l'été c'est fait pour jouer, des bacs de jouets sont mis à la disposition des citoyens dans six parcs cet été!

- **Parc Jean-Paul Beauchemin**
(15^e Avenue et boulevard du Lac)
- **Parc Olympia**
(rue Guy et chemin des Anciens)
- **Parc Donat-Ladouceur**
(19^e Avenue et de Normandie)
- **Parc Louis-Warren**
(au bout des rues Ronsard et Ovila-Forget)
- **Parc Michel Mastromattéo**
(3^e Avenue)
- **Parc Mikaël Kingsbury**
(Croissant Mathys)

Bibliothèque : des activités gratuites pour tous!

Avec un peu plus de 45 000 visiteurs l'an dernier, l'achalandage de la bibliothèque est en hausse constante. Plus de 177 activités ont été offertes gratuitement, au grand bonheur de plus de 4 000 participants!

Les animations pour les jeunes sont toujours très populaires. Parmi celles-ci : les matinées des tout-petits, les animations pour les 3 à 5 ans membres du Club du rat Biboché, les activités du club **#LESCRÉATIFS** pour les 6 à 9 ans et, pour les enfants de 10 ans et plus, les époustouflantes activités à saveur techno, scientifique ou littéraire.



Les adultes ne sont jamais en reste avec le club de coloriage *Entre les lignes*, le club de tricot *À vos aiguilles* et le Club de lecture, auquel s'ajoutent de nouveaux adeptes chaque séance.

Cet été à la bibliothèque : **Une panoplie d'activités en continu!**

- Des heures de conte spéciales avec pompier, policier et ouvrier
- La tente à lire dans les parcs
- Le club de tricot *À vos aiguilles*
- Le club de coloriage pour adultes *Entre les lignes*
- Les mercredis des tout-petits
- Des expositions, etc.

À noter : le Club des aventuriers du livre pour les 7 à 13 ans revient pour sa 25^e édition sur le thème « Es-tu prêt à plonger dans un bon livre? ». De nombreux prix sont à gagner!

ES-TU PRÊT À PLONGER



DANS UN BON LIVRE?

Consultez la programmation complète en ligne :
<http://bibliotheque.ville.deux-montagnes.qc.ca/>

Nouveauté : des iPad à la bibliothèque

Depuis le 1^{er} mai, les usagers de la bibliothèque possédant un abonnement adulte peuvent emprunter (sur place uniquement) un des quatre nouveaux iPad disponibles à la bibliothèque. Les iPad vous permettront de naviguer sur le web, de consulter les principaux journaux en ligne et de jouer à divers jeux.

Formation informatique de base

Saviez-vous que des séances individuelles de formation informatique de base sont offertes? Une personne peut vous accompagner dans la création d'une adresse courriel, l'utilisation de Windows, vous renseigner sur la sécurité liée à Facebook et plusieurs autres sujets. Surveillez la prochaine programmation d'automne!

La semaine de relâche à la biblio : un franc succès!

Depuis maintenant quelques années à la bibliothèque, une série d'activités divertissantes est offerte aux jeunes durant la semaine de relâche scolaire. L'édition 2019 fut une fois de plus fort populaire! Que ce soit en réalisant une bande dessinée, en construisant avec des blocs Lego, en apprenant sur les animaux d'ici ou d'ailleurs, ou en faisant des expériences scientifiques, les enfants ont assurément eu beaucoup de plaisir. Sans oublier le point culminant de la semaine : le vendredi Tournoi de jeux vidéo!



Ne manquez pas Les jeudis au parc

Le maïs soufflé sera offert gratuitement.
Apportez votre contenant, de même que votre chaise et couverture.

En cas de pluie, rendez-vous à la Légion royale canadienne, à l'exception du 8 août où le spectacle aura lieu sous un chapiteau.

18 JUILLET | 19 H 15

THÉÂTRE POUR TOUS
*LE TOUR DU MONDE
EN 80 JOURS*
AU PARC CENTRAL



8 AOÛT | 19 H 15

SPECTACLE MUSICAL
*SUR LES TRACES DE LA
MUSIQUE QUÉBÉCOISE*
ÉCOLE DES MÉSANGES



22 AOÛT | 19 H 15

CINÉ-ADOS
AQUAMAN
(EN ANGLAIS, AVEC
SOUS-TITRES FRANÇAIS)
AU PARC CENTRAL



La Maison des jeunes
vendra des grignotines
pour financer ses activités.

Samedi 13 juillet

Deux-Montagnes en fête!

Pour une 5^e année, venez célébrer « Deux-Montagnes en fête » avec nous. Le 13 juillet, de 13 h à 17 h, une foule d'animations sera proposée, directement sur le chemin d'Oka, entre la 12^e et la 16^e Avenue : une foule d'animations sera proposée pour le plaisir des petits, comme des grands :

- jeux gonflables
- vélo à smoothie
- mur d'escalade
- bassin d'eau et pédalos
- essais de voitures électriques
- roulotte de maquillage et coiffure
- kiosques d'organismes et commerçants locaux
- et plus encore!



13 & 14 JUILLET, 2019

Deux-Montagnes

en fête!



Dimanche 14 juillet, dès 8 h 30

Course de la famille

Organisée dans le cadre de « Deux-Montagnes en fête », cette course familiale offre un parcours « Bouts de chou » gratuit, d'une distance de 300 m, un parcours de 1 km, dont l'inscription est gratuite pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte inscrit, ainsi qu'un parcours de 5 km et de 10 km. Une médaille de participation est remise à tous les coureurs! **Pour informations et inscriptions**, visitez le www.jikko.ca. Inscriptions sur place acceptées.





Samedi 26 janvier
Carnaval d'hiver des lions



Le 26 janvier dernier, le Club Lions tenait son Carnaval d'hiver au parc Olympia. C'est plus de 1 000 personnes qui y ont participé! Une panoplie d'activités étaient proposées pour célébrer l'hiver : DJ, mini putt, glissade sur neige, ballon-balai, jeu gonflable, maquillage et mascottes. Sans oublier la traditionnelle balade en calèche et la tire d'érable. Un évènement hivernal incontournable à Deux-Montagnes!

Dimanche 24 mars
4^e édition des Rendez-vous actif



Présenté par Cardio Plein Air, une centaine de personnes réunies au Parc Central ont donné le coup d'envoi au Défi Santé en assistant gratuitement à un entraînement de 60 minutes qui a eu lieu simultanément dans plus de 40 villes et arrondissements du Québec. Monsieur Le maire Denis Martin et certains de ses conseillers ont pris part au mouvement, débutant le défi du bon pied!

10 - L'EXPRESS -PRINTEMPS/ÉTÉ 2019

Samedi 25 mai
Journée horticole



La 14^e édition de la Journée horticole a connu un succès retentissant! Accueillis par les conseillers municipaux, c'était l'occasion pour les résidents deux-montagnais d'obtenir de judicieux conseils horticoles et, principalement, de se procurer gratuitement des fleurs annuelles, des vivaces ou des fines herbes (en nouveauté cette année) pour entreprendre leur projet de jardinage.

Samedi 8 juin
Fête des voisins



Le samedi 8 juin s'est tenue la Fête des voisins dans cinq parcs de la Ville de Deux-Montagnes où plusieurs activités gratuites étaient offertes. En plus de contribuer à créer une vie de quartier dynamique, l'occasion a permis aux citoyens des différents districts de rencontrer leur conseiller municipal et de faire connaissance avec des voisins autour d'un goûter gracieusement offert par la Ville de Deux-Montagnes.

Dimanche 24 mars

Lancement du recueil culinaire Saveurs d'ici et d'ailleurs

C'est avec fierté que le maire Denis Martin et certains de ses conseillers ont assisté au lancement du recueil culinaire « Saveurs d'ici et d'ailleurs » tenu le 24 mars dernier à la Légion royale canadienne. Toutes nos félicitations à l'organisme Diversité Culturelle Deux-Montagnes pour le succès de leur événement des plus inclusifs.



Du 5 juillet au 4 septembre

Exposition Les couleurs des sentiments

L'artiste **Ania Jarda** inspire les spectateurs par les couleurs vives et intenses de ses émotions. Ses toiles sont exposées à la bibliothèque de Deux-Montagnes. <http://bibliotheque.ville.deux-montagnes.qc.ca/>

Piano public : à vous de jouer

La collaboration se poursuit entre votre ville et l'École de musique Lilianne ! Tous les jours de beau temps, de juin à septembre, vous êtes invités à pianoter librement au coin du chemin d'Oka et de la 14^e Avenue. Ce projet permet aux citoyens de faire de belles rencontres dans un lieu public de leur quartier.



De nouveaux Croque-livres dans vos parcs!

De généreux artistes deux-montagnais ont embelli les Croque-livres répartis dans la ville, créant ainsi de magnifiques points d'attraction dans des lieux publics. Remercions mesdames Diane Labelle, Nadyne Labelle, Anne-Marie Raymond, Julie Carpentier, Amanda Fougère et Pamela Petten d'avoir enjolivé les Croque-livres, pour le grand plaisir des enfants.

Trouvez un Croque-livres aux endroits suivants:

- Parc Jean-Paul Beauchemin (15^e Avenue et boulevard du Lac)
- Parc Olympia (rue Guy et chemin des Anciens)
- Parc Donat-Ladouceur (19^e Avenue et de Normandie)
- Parc Louis-Warren (au bout des rues Ronsard et Ovila-Forget)
- Parc Michel Mastromattéo (3^e Avenue)
- Parc Mikaël Kingsbury (Croissant Mathys)

Pour en connaître davantage sur l'initiative des Croque-livres, visitez le <https://croquelivres.ca/>



PRENDS UN LIVRE OU DONNE UN LIVRE



Service de police

L'utilisation du siège d'appoint : Nouvelle réglementation

Dans le but d'augmenter la sécurité des enfants en voiture, des modifications ont été apportées au Code de la sécurité routière concernant l'utilisation du siège d'appoint pour enfant. **Depuis le 18 avril 2019, l'utilisation du siège d'appoint est obligatoire pour les enfants âgés de moins de 9 ans ou mesurant moins de 145 cm.**

Bien entendu, le non-respect de cette nouvelle mesure diminue la sécurité de l'enfant lors des déplacements en voiture. Elle peut aussi entraîner une contravention de 80 \$ plus les frais, ainsi que 3 points d'inaptitudes.

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) recommande également de continuer à utiliser le siège d'appoint jusqu'à ce que la ceinture de sécurité puisse être utilisée correctement, et ce, même si un des deux critères mentionnés plus haut est atteint.

Comment porter la ceinture de sécurité correctement?

L'enfant doit pouvoir s'asseoir le dos appuyé au dossier et avoir les jambes assez longues pour que ses genoux soient pliés au bout du siège. La ceinture doit passer sur la clavicule, et non au niveau du cou, et sur les hanches, et non sur le ventre.

À savoir également

Un enfant de moins de 12 ans devrait être assis sur la banquette

arrière puisque c'est l'endroit le plus sécuritaire. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site de la SAAQ au <https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/>, onglet « comportements ».



Suivez la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes sur Facebook pour connaître l'horaire des prochaines cliniques de vérifications et installations des différents sièges d'auto par les policiers.

Patrouille policière à vélo

Depuis quelques semaines, l'équipe de patrouilleurs à vélo est déployée partout sur le territoire couvert par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes : sur les pistes cyclables, dans les parcs, les écoles et autres endroits publics.

Ils ont comme mandat de faire de la prévention et de la sensibilisation auprès des cyclistes, ainsi que d'enrayer certaines problématiques à des endroits où l'accès en véhicule est difficile (ex. : les attroupements de jeunes dans les parcs). Vous pouvez également les rencontrer dans les différentes fêtes communautaires

12 - L'EXPRESS - PRINTEMPS/ÉTÉ 2019

organisées par la Ville. « *L'équipe de patrouilleurs à vélo nous permet d'accomplir pleinement notre mission et les commentaires positifs des citoyens à l'égard de leur travail en font une équipe indispensable lors de la saison estivale* », affirme avec fierté le directeur de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, Patrick Denis.

Nul doute que vous les apercevrez cet été. N'hésitez pas à échanger avec eux et à leur faire part de toute situation problématique. Ils se feront un plaisir de vous aider!





Service de sécurité incendie

Visites résidentielles :

Le beau temps est à nos portes et vos pompiers aussi

Ne soyez pas surpris si des pompiers frappent à votre porte. Le Service d'incendie effectue des visites résidentielles, des mois de juin à octobre, afin de veiller à votre sécurité et de vous fournir des conseils de prévention. Lors de ces visites, différents points de sécurité dans votre maison sont vérifiés, tels que les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, votre panneau électrique et vos extincteurs. Profitez de l'occasion pour poser toutes vos questions!



RAPPEL : feux extérieurs

Selon le règlement de zonage no. 1369, il est permis de faire un feu extérieur dans un foyer muni d'un pare-étincelles et d'une cheminée, ainsi que d'un chapeau robuste. La construction ne doit pas excéder six pieds de hauteur.

Bien entendu, la fumée ne doit pas nuire au voisinage, et l'utilisateur est responsable de tous dommages résultant de l'utilisation de son foyer.

Feux de plates-bandes

La venue du beau temps et l'embellissement des plates-bandes vont de pairs. La mousse de tourbe, ainsi que le paillis sont deux des matériaux couramment utilisés pour leurs réalisations et ils sont très inflammables. Soyez très vigilants et assurez-vous ne pas y jeter de mégot de cigarette.

Conseils de sécurité sur l'utilisation du BBQ

- Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur.
- Laissez un espace de dégagement d'au moins deux pieds de chaque côté de l'appareil et des matériaux combustibles.
- Pour l'allumage :
 - o Ouvrez d'abord le couvercle de l'appareil de cuisson afin d'évacuer le gaz
 - o Tournez lentement le robinet de la bonbonne de gaz, ouvrez les commandes de contrôle du gaz
 - o Actionnez l'allumeur intégré ou insérez un briquet à long bec ou une longue allumette dans l'orifice près du brûleur associé à la commande de contrôle qui est ouverte
 - o Attention! Si votre appareil ne s'allume pas, fermez la commande de contrôle de gaz et laissez ventiler complètement l'appareil avant de réessayer.
- Surveillez en permanence votre appareil de cuisson allumé.
- Il est nécessaire de remplacer les bonbonnes défectueuses ou âgées de plus de dix ans, en les rapportant au distributeur de propane qui en disposera de façon sécuritaire.



Que faire si la bonbonne prend feu?

Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bonbonne, éloignez-vous rapidement et composez le 911. Ne tentez surtout pas d'éteindre le feu!

Frênon l'agrile!

L'agrile du frêne menace des centaines d'arbres à Deux-Montagnes. Cet insecte ravageur, qui s'attaque aux frênes, est présent sur notre territoire depuis quelques années.

Comme les larves creusent des galeries sous l'écorce et empêchent la sève de bien circuler, les signes de dépérissements de la cime peuvent apparaître seulement 2 à 3 ans suivant l'infestation. Malheureusement, quand plus de 30 % de la cime est atteint, il est souvent trop tard pour effectuer un traitement et l'arbre devra éventuellement être coupé.

Reconnaître les signes

Les écureuils, de même que plusieurs espèces de pics, se nourrissent des larves de l'insecte. Ainsi, vous remarquerez des bandes d'écorce effilochées sur le tronc des arbres affectés ainsi que des trous de pics.

Pensez au remplacement de votre frêne

Si vous possédez un frêne qui semble en santé, nul besoin de le couper pour l'instant. Par contre, vous pouvez d'ores et déjà planter un autre arbre qui éventuellement remplacera ce dernier. Attention : il est interdit de planter des frênes à Deux-Montagnes, en vertu de notre règlement no. 1369.

Afin de bien choisir l'espèce d'arbre à planter, il est important de déterminer vos besoins (emplacement, grandeur désirée à maturité) ainsi que les contraintes du terrain (espace entre les infrastructures, présence de fils électriques).

Voici des espèces ayant peu de maladie et d'insecte : bouleau jaune, bouleau noir, caryer, chêne à gros fruits, chêne bicolore, chêne rouge, chêne des marais, érable à sucre, érable rouge, érable de Freeman, févier, arbre aux quarante écus, mélèze, ostryer de Virginie.

Si vous désirez créer un écran, optez plutôt pour un conifère tel que l'épinette, le sapin ou le cèdre.

Abattage d'un arbre

Il est nécessaire d'obtenir un permis pour l'abattage de vos arbres auprès du Service de l'urbanisme. Pour plus d'informations à ce sujet, composez le 450 473-4833.



Source : Agence canadienne d'inspection des aliments

Interdiction de nourrir des animaux vivants en liberté

Bien que le geste de nourrir les animaux sauvages soit souvent bien intentionné, il entraîne presque toujours des conséquences négatives pour les animaux nourris (en diminuant, par exemple, leur capacité de recherche de nourriture). En plus, nourrir les animaux sauvages contribue à les attirer et à accroître les nuisances causées par ces animaux.

L'article 9.5 du règlement 1392 de la ville de Deux-Montagnes précise qu'il est interdit à toute personne de nourrir, de garder ou d'attirer des pigeons, des goélands, des canards, des écureuils ou tout autre animal vivant en liberté dans les limites de la ville de façon à nuire à la santé, à la sécurité ou au confort des personnes du voisinage ou de façon à causer des dommages à la propriété d'autrui.

Merci de nous aider à préserver l'équilibre de la nature !

Quelques trucs pour réduire la quantité d'eau cet été

- Nettoyez votre aire de stationnement à l'aide d'un balai plutôt qu'avec le boyau d'arrosage
- Arrosez les végétaux (lorsque c'est nécessaire) tôt le matin ou en soirée. Lorsque l'on arrose en plein jour, près de 50 % de l'eau s'évapore en raison de la chaleur plutôt que de pénétrer dans le sol.
- Arrosez plus longtemps, mais moins souvent. Cela permettra au système racinaire de se développer en profondeur et les plantes seront plus résistantes à la sécheresse.
- Arrosez la base des végétaux et non leur feuillage. Sous l'effet du soleil, il est fréquent de voir le feuillage des plantes brûler à la suite d'un arrosage.
- Ajoutez du paillis dans les plates-bandes pour aider à conserver l'humidité.
- Choisissez des végétaux adaptés à la sécheresse et à notre climat.
- Si vous avez un système d'arrosage automatique, assurez-vous qu'il est muni d'un pluviomètre afin de ne pas arroser lorsqu'il pleut.

Le règlement 1392 sur la qualité de vie contient des normes sur l'arrosage.

S'il ne pleut pas, il est permis d'utiliser l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour arroser une pelouse à l'aide d'un



gicleur opéré mécaniquement ou d'arroser manuellement pour une période ne dépassant pas 60 minutes, **entre 20 h et 23 h, les lundis et les jeudis seulement.**

Vous avez une nouvelle pelouse? Obtenez un permis du Service de l'urbanisme pour pouvoir l'arroser 15 journées consécutives, entre 20 h et minuit, et ce pour une période ne dépassant pas 120 minutes.

► N'hésitez pas à contacter le Service de l'urbanisme au 450 473-4833 afin d'obtenir de plus amples informations à ce sujet.

Concours fleurir Deux-Montagnes 2019

La Ville de Deux-Montagnes reconnaît les efforts des citoyens et citoyennes qui ont à cœur l'embellissement de leur cour avant.

Comment participer? Toutes les propriétés sont automatiquement inscrites au concours. Il suffit donc d'embellir la façade de sa cour, vue de la rue.

Tout au long de juillet et au début du mois d'août, les juges bénévoles évalueront les parterres par catégorie (résidentiel, commercial ou balcon) et selon des critères établis, notamment l'aménagement paysager général, l'intégration des infrastructures, le choix de végétaux, etc. Les lauréats seront contactés à la fin de l'été afin de participer à une soirée de remises de prix prévue vers la fin du mois de septembre.

Bénévoles recherchés

Pour l'édition 2019 du concours Fleurir Deux-Montagnes, des bénévoles passionnés par les plantes et l'environnement



sont recherchés pour compléter le comité d'embellissement responsable d'évaluer les parterres.

Pour plus d'information, contactez le Service des travaux publics au 450 473-4688, poste 31.

États financiers 2018

Grâce à une saine gestion, la dette de Deux-Montagnes a fondu de plus de la moitié en 4 ans

Alors que la dette nette consolidée de la Ville s'élevait à 44,5M\$ en 2014, elle se situe aujourd'hui à 21,3M\$, soit une diminution de 52% en seulement 4 ans.

Les résultats financiers déposés au conseil municipal de juin permettent d'affirmer que la Ville de Deux-Montagnes est en bonne santé financière. En plus des efforts poursuivis alignés sur les orientations de gestion de la dette, la Ville a conclu l'année 2018 avec un excédent de fonctionnements de 2,5M\$, ce qui représente 9% du budget original.

Ce bilan financier plus que positif, rendu possible grâce à la saine gestion des fonds publics administrés par les élus municipaux, démontre toute la rigueur dont fait preuve l'équipe de gestion en place. La collaboration de tous les acteurs impliqués contribue sans aucun doute à faire de Deux-Montagnes une ville où il fait bon vivre et s'épanouir!



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Dette nette



Projets de rénovation, d'agrandissement et construction

Vous envisagez d'entreprendre des travaux pendant la belle saison? Tout projet de rénovation, d'agrandissement et de construction doit être présenté au Service de l'urbanisme, que les travaux soient effectués par un entrepreneur ou par vous-même, afin d'obtenir un permis. Pour plus d'informations, contactez le Service de l'urbanisme au 450 473-4833.

Installation d'une piscine : ce que vous devez savoir

La réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles oblige les propriétaires, lors de l'installation ou le remplacement d'une piscine creusée, semi-creusée, hors terre et démontable (paroi souple, gonflable ou non), à en restreindre l'accès.

Par conséquent, vous devez faire une demande de permis au service de l'urbanisme tant pour l'installation d'une clôture, une construction donnant ou empêchant l'accès à la piscine et pour la mise en place d'une piscine.

La demande de permis doit être effectuée au Service de l'urbanisme. Contactez-le au 450 473-4833, ou en personne au 625, 20^e Avenue à Deux-Montagnes.

- Visitez le site www.baignadeparfaite.com pour une foule d'informations pertinentes.
- Obtenez également des conseils de sécurité en consultant le site Web d'Hydro-Québec au : <http://bit.ly/2Mgaz3m>

Collecte de gros rebuts

La collecte de gros rebuts est prévue pour tous les secteurs d'habitation, les 3^e jeudis du mois, entre 7 h et 18 h. Placez les déchets encombrants en bordure de terrain, à compter de 20 h la veille ou avant 7 h le jour même. Exemple de gros rebus :

- Meubles
- Piscine (toile roulée et pièces attachées ensemble)
- Filtreur de piscine (vidé de son contenu)
- Meuble de patio
- BBQ
- Vaisselles et articles ménagers (contenu dans les boîtes)

Précisons que les matériaux de rénovation ainsi que les débris de démolition NE SONT PAS considérés comme de gros rebuts, mais plutôt comme des matériaux secs qu'il faut disposer au dépôt prévu à cette fin.

Pour de plus amples informations au sujet des diverses collectes, visitez le site Web de la Ville au www.deux-montagnes.qc.ca, sous l'onglet « services municipaux ».

CETTE PUBLICATION EST PRODUITE PAR :

Le Service des communications
803, chemin d'Okla,
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8
TÉLÉPHONE : 450-473-2796
WWW.VILLE.DEUX-MONTAGNES.QC.CA

DÉPÔT LÉGAL :
Bibliothèque et archives nationales
du Québec

CONCEPTION GRAPHIQUE et IMPRESSION:
Imprimerie Moda Litho
TIRAGE: 8 000 EXEMPLAIRES



Deux-Montagnes sur Facebook

Vous êtes maintenant plus de 2 300 à aimer notre page Facebook! Restez connecté pour suivre l'actualité de la Ville, connaître ses activités et échanger avec elle.